



Municipalité de la Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière- trésorière de la susdite municipalité, que, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti; que toute personne dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery, ce quatorzième jour de février 2024.

Martine Lachaine
Directrice générale
et Greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION **(article 420 du code municipal)**

Je, soussignée, Martine Lachaine directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery résidant à Saint-Marc-de-Figuery certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h00 le 14e jour de février 2024 et en le publiant dans l'Éveil Campagnard, édition du 26 février 2024. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14e jour de février 2024.

Martine Lachaine
Directrice générale et
greffière-trésorière